

Attestation

ATTESTATION DE CONFORMITÉ AU RÉFÉRENTIEL DES ORDONNANCES PROTÉGÉES

(Arrêté du 31 mars 1999 modifié par l'arrêté du 18 juin 2009 fixant les spécifications techniques des ordonnances)

N° ATTESTATION : 30
DATE DE DÉLIVRANCE OU DE RENOUVELLEMENT : 27 mars 2025
FIN DE VALIDITÉ : 26 mars 2026

AFNOR Certification atteste que les ordonnances protégées, dont les dénominations et références commerciales sont précisées en annexe, commercialisées par la Société :

LUQUET & DURANTON
2 ROUTE DE CALIFORNIE
FR-07104 ANNONAY CEDEX

ont été évaluées et jugées conformes aux exigences du référentiel des ordonnances protégées publié au Journal Officiel du 1er avril 1999.

En conséquence, la société est autorisée à faire référence à la présente attestation de conformité pour la fourniture d'ordonnances protégées destinées aux professionnels de santé.

Cette attestation, incluant son annexe, annule et remplace toute attestation antérieure.



SignatureFournisseur

Julien NIZRI
Directeur Général d'AFNOR Certification

CERTIF 1417.4 11/2020

11 rue Francis de Pressensé - 93571 La Plaine Saint-Denis Cedex - France - T. +33 (0)1 41 62 80 00 - F. +33 (0)1 49 17 90 00
SAS au capital de 18 187 000 € - 479 076 002 RCS Bobigny - www.afnor.org



Annexe

ATTESTATION DE CONFORMITÉ AU RÉFÉRENTIEL DES ORDONNANCES PROTÉGÉES

(Arrêté du 31 mars 1999 modifié par l'arrêté du 18 juin 2009 fixant les spécifications techniques des ordonnances)

Annexe à l'attestation n°30

Marque commerciale : Luquet & Duranton

Code d'identification : P

Références commerciales :

Duplicata filigrannées	14.8 x 21; 17,5 x 21 ;21 x 29,7
Simple filigrannées format	14.8 x 21; 17,5 x 21 ;21 x 29,7
triplicata filigrannées format	14.8 x 21; 17,5 x 21 ;21 x 29,7

Avec prédécoupe triplicata filigrannées format	21 x 29
simple filigrannées format	21 x 29,7

Arreté du 31 Mars
1999

Bizones
Numérotées
Pour usage vétérinaire